



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procès

Question écrite n° 90158

Texte de la question

Mme Monique Iborra attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur la localisation du jugement du nouveau procès AZF à Paris. Plusieurs associations locales se mobilisent afin qu'il soit tenu à Toulouse pour permettre aux victimes et sinistrés d'y assister. Lors de sa venue à Fontenilles (31), sur sa circonscription, pour la fête de la rose le 26 septembre 2015, Mme la garde des sceaux a déclaré que le procès se tiendrait à Toulouse, contrairement à ce que stipule le décret n° 2014-1634 du 26 décembre 2014 sur les accidents collectifs. Aussi, elle souhaiterait avoir sa confirmation quant à la tenue du prochain procès AZF à Toulouse.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Iborra](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90158

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7671

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)